

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 18/12/24

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2024 / 216**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 10 décembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Bahya BAILICHE, Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER Jeanine, CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jocelyne PION.

Absents : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU.

Nomenclature @ACTES : Commande Publique / Délégations de services publiques

FINANCES

**PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS)
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE L'ANNEE 2023**

La commune de Tonnerre est membre de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne et lui a transféré sa compétence en matière collecte et traitement des déchets ménagers.

- Vu l'article D. 2224-17-4 et L. 5216-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande publique ;
- Vu l'article L. 1411-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération intercommunale en date du 04/12/2024 de la CCLTB adoptant le rapport sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023 ;

Le Conseil municipal prend acte dudit rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'exercice 2023, de la CCLTB, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre